

[Français]

Comme je le disais plus tôt, tout ce qui entrainait dans la fabrication d'un livre depuis la Confédération, le papier, le fil pour coudre l'endos du livre ont été exemptés de la taxe.

[Traduction]

En fait, le ministère des Finances a estimé que notre industrie ne paie au plus qu'un pour cent en TVF.

Un tel soutien fédéral était, et reste essentiel. C'est expressément parce que les producteurs et les consommateurs n'ont jamais payé de taxe sur les livres et périodiques, que l'impact de la taxe et les hausses concomitantes de prix seront vivement ressentis par les deux. De récentes études canadiennes, de même que l'expérience qu'on en a fait au Royaume-Uni, révèlent qu'une hausse de prix de 10 p. 100 entraînerait une baisse de 10 p. 100 des revenus de vente. Étant donné que les propres constatations du gouvernement démontrent que le secteur du livre et des magazines, incluant le secteur au détail, fonctionne avec des marges bénéficiaires minimes, et étant donné que les entreprises ne peuvent refiler les hausses au consommateur, une baisse tant de la production que de l'emploi est inévitable. Il est ironique de constater que la baisse se fera le plus sentir dans les domaines que le gouvernement a privilégiés dans ses priorités politiques: les écrits par des Canadiens sur des sujets d'intérêt pour les Canadiens.

Les Canadiens sont fiers et chanceux de pouvoir jouir des meilleurs livres de langue anglaise publiés au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

[Français]

D'ailleurs, cette concurrence, comme je vous le disais plus tôt en ce qui concerne les livres en langue française publiés au Québec, concurrence qui vient de la France, de la Suisse, de la Belgique, concurrence parce que les lecteurs de livres sont très souvent bilingues qui nous viennent des États-Unis, du Canada anglais, de la Grande-Bretagne et d'ailleurs, jamais pendant tout le temps où j'étais membre actif de cette profession, jamais nous n'avons voulu que les livres étrangers soient taxés. Nous nous sommes opposés même à ce que les livres venant de France soient taxés, à ce que les livres venant des États-Unis soient taxés parce qu'on voulait que soit respectée jusqu'à la limite la libre circulation des idées et dans notre cas c'étaient des idées en langue française.

• (1610)

[Traduction]

Soixante-quinze pour cent de tous les livres vendus au Canada sont importés des États-Unis et, à propos, une partie d'entre eux sont achetés au Québec par des francophones. Les éditeurs canadiens de ces livres devraient payer la TPS au point de dédouanement. Étant donné que les créances des éditeurs courent souvent sur 80 jours, le paiement de cette taxe à ce moment là aurait de graves conséquences de trésorerie. En outre, étant donné que les mécanismes existants pour percevoir les taxes seraient surchargés, les consommateurs pourront estimer qu'il est moins cher d'acheter les livres aux États-Unis, évitant ainsi la TPS et désavantageant les livres canadiens. De même, les revues américaines non-taxées seront avantagées par rapport aux revues canadiennes. Il ne sera pas possible d'imposer la taxe sur une grande partie des livres et des revues qui traversent la frontière.

Alors que le gouvernement a prétendu que l'enseignement est essentiel pour que nous restions concurrentiels au niveau international, la TPS appliquée aux livres, aux revues et aux journaux compromettrait cet objectif. Les établissements d'enseignement seront touchés injustement, d'après nous, puisque, par exemple, le conseil scolaire et non l'école bénéficierait du remboursement de taxe. Il n'y a aucun mécanisme d'équilibre pour faire en sorte que les crédits soient donnés à l'école pour acheter du matériel didactique. De même, le remboursement de taxe aux bibliothèques publiques sera envoyé aux municipalités. Les étudiants d'université devront payer 7 p. 100 sur leurs manuels.

Du point de vue de l'enseignement, la perspective d'appliquer la TPS à la production et la consommation d'ouvrages scolaires et universitaires est alarmante. L'enseignement dans les établissements scolaires, la recherche, l'alphabétisation et les études indépendantes en cours ont tous besoin d'un accès libre et équitable aux livres, aux revues et aux journaux. La chose imprimée est la fondation de notre enseignement depuis notre enfance et pendant toute notre vie. Nous estimons que «toute exonération à des fins éducatives» devrait comprendre une exonération d'impôt pour tout ce qui est imprimé. Appliquer cette exonération de n'importe quelle autre manière pourrait facilement être considéré comme antidémocratique.

Le système d'enseignement canadien n'existe pas seulement pour créer des élites en qui la connaissance est protégée et sauvegardée; le principe de la lecture et de l'écriture exonérées d'impôt est démocratique et ne doit pas faire l'objet de discrimination entre les Canadiens. Cette coalition estime que l'échec du gouvernement à comprendre pleinement et à appuyer l'importance de la lecture et de l'écriture au Canada est un coût inopportun de la TPS que notre pays ne peut pas se permettre.